# Dispositif APV SOFA

# Assistance au Projet de Vie

## Ensemble, ouvrons le champ des possibles !

### C'est quoi ?

**Un professionnel à vos côtés ouvrant sur le champ des possibles !**

### Le Dispositif APV, Pour qui ?

**Le dispositif d'Assistance au Projet de Vie** (APV) est à destination de toute personne et/ou aidant concerné par le handicap, quel que soit le type de handicap ou l'âge de la personne :

A toutes les étapes de sa vie,

- Déjà accompagné ou non, ayant déjà entrepris des démarches ou non
- Qui souhaite réfléchir sur son projet de vie.

## POURQUOI ?
## Ouvrir le champ des possibles !

**Le D.APV est un service de proximité inclusif qui permet de :**

- **Proposer un espace de réflexion neutre** pour imaginer votre projet de vie, le formuler et l'affirmer :
  - quel que soit l'itinéraire que vous choisissez
  - sur tous les champs de la vie (emploi, logement, école, santé citoyenneté, loisirs, …).
- **Rechercher des moyens, avec vous** dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en œuvre votre projet.
- **Vous informer sur vos droits** et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés.
- **Vous soutenir** dans l'expression de vos envies et le pilotage de vos projets tout au long de votre parcours et à votre demande.

## C'EST VOUS QUI PILOTEZ !

Le D.APV, c'est **faire équipe avec la personne et sa famille** dans une véritable relation de confiance.

**Vous** choisissez et décidez ce que vous avez envie de faire !

**Vous** coordonnez votre projet.

**Vous** êtes au cœur des échanges : vous êtes systématiquement l'interlocuteur principal !

**Les besoins des membres de la famille sont pris en compte** afin que chacun trouve sa place face aux impacts du handicap (reprise d'un emploi, bien-être familial…).

**Leurs expertises et leurs vécus** sont valorisés comme une ressource complémentaire à celle de la personne en situation de handicap.

## LE D.APV,
## Comment ça marche ?

Quelles sont **les conditions d'accès** ?

Avec au sans notification MDPH
Ce service est libre et gratuit

Quand saisir **le dispositif** ?

Au moment où vous le souhaitez.

Y a-t-il une **durée limite** ?

Non, le dispositif est activé
et réactivé selon votre demande.

Quelle est **la zone géographique** d'intervention ?

L'APV est au service des habitant·es
du département.

Où se passent **les rencontres** ?

Dans les lieux de votre choix : dans nos bureaux, dans les locaux de nos partenaires, au domicile, dans un lieu autre …et aux horaires qui vous conviennent.

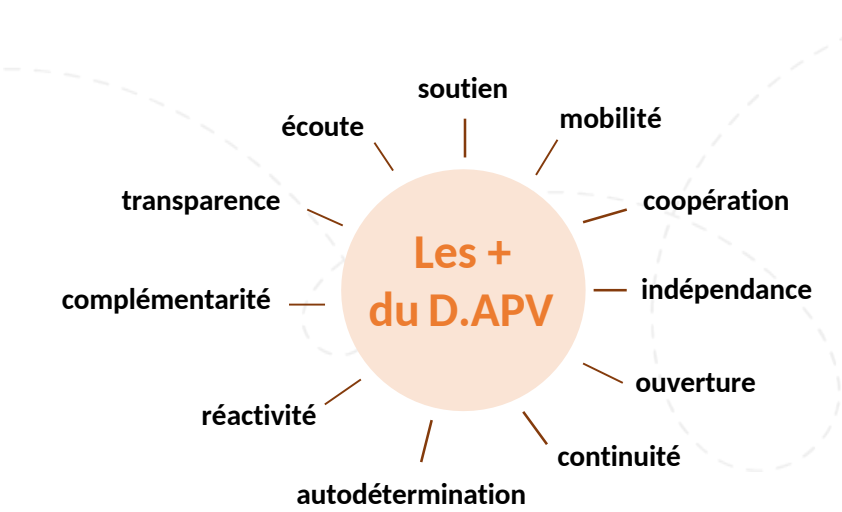

# CONTACTEZ-NOUS

Notre équipe est composée de 5 Assistantes aux Projets et Parcours de vie (APPV) et une responsable.

**Pour en savoir plus sur le dispositif**, n'hésitez pas à nous contacter !


sofa@groupe-umane.fr

06.76.48.37.66

50 chemin des banons 83260 La Crau


Le dispositif APV est porté par

groupe umane

Le dispositif APV est soutenu par

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Var

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

msa santé famille retraite services L'essentiel & plus encore